FNEC FP FO

# COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU CROUS

**SCRUTIN DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

Élections professionnelles 2026

du 3 au 10 décembre

je vote

FNEC FP-FO

# DÉFENDRE LES PERSONNELS, DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC

## VOTER POUR LA FNEC-FP FO DANS L'ESR, C'EST VOTER POUR :

- **La seule organisation syndicale qui a refusé de signer l'accord PSC et prévoyance** dans le périmètre Éducation Nationale/ESR.
- **Un syndicat qui s'oppose à l'austérité budgétaire et à l'augmentation sans fin des crédits militaires**, aux dépens des services publics et des besoins élémentaires de la population.
- **Un syndicat inter-catégoriel qui défend tous les personnels de l'ESR, titulaires et contractuels** (BIATSS et ITA, doctorants, post-docs, ATER, ESAS, enseignants-chercheurs et chercheurs, PO et tous personnels des CROUS...).
- **Un syndicat indépendant du ministère et des directions d'établissements.** Loin de toute cogestion, connivence ou clientélisme, FO refuse de faire silence sur les franches régressions qui touchent tous les personnels en échange d'avancées minuscules qui ne concernent qu'une toute petite minorité.
- **Le syndicat de la défense des statuts** contre toutes les mesures visant à les faire éclater, contre toutes leurs conséquences en termes de carrière, de rémunération et de conditions de travail.

## POUR TOUS, FO REVENDIQUE :

- **La fin du gel du point d'indice :** 10 % tout de Suite, négociations pour rattraper les 32 % de pertes depuis 2000, indexation sur l'inflation.
- **Le blocage du prix des carburants à 1,50 €.**
- **L'abrogation de la réforme des retraites de 2023.**
- **La revalorisation des grilles et des carrières pour toutes les catégories :** non à l'individualisation des rémunérations, intégration des primes dans le salaire, augmentation des taux de promotions.
- **Le rétablissement des compétences des CHSCT et des CAP,** pour la protection des conditions de travail et des promotions qui ne soient plus soumises à l'arbitraire.
- **Des droits pour tous les contractuels** : titularisation sur poste de tous les contractuels qui le souhaitent et, dans l'optique de cette titularisation, prise en compte de l'expérience à l'embauche, droit à l'avancement automatique, mêmes primes que les titulaires, CDIsation au plus tard au bout d'un an.
- **Le rétablissement d'une restauration collective** subventionnée et aisément accessible.

**Profession de foi**

# COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU CROUS

## NOS REVENDICATIONS

En 2022, FO alertait sur les conséquences de la contractualisation croissante dans les CROUS.

En 2026, nos craintes se confirment. Les recrutements de contractuels se multiplient tandis que les garanties collectives reculent.

Derrière les discours sur la modernisation, c'est une logique d'individualisation qui s'impose : rémunérations négociées au moins-disant, carrières à la carte, flexibilité accrue et affaiblissement des droits protecteurs.

**FO REFUSE UNE FONCTION PUBLIQUE OÙ DES AGENTS EXERÇANT LES MÊMES MISSIONS N'ONT PLUS LES MÊMES DROITS.**

- Aujourd'hui, les conséquences sont visibles :
- Salaires négociés individuellement
- Inégalités de traitement
- Évolutions de carrière incertaine
- Polyvalence et mobilités imposées
- Charges de travail accrues
- Précarité renforcée.

**FO REVENDIQUE LA TITULARISATION SUR POSTE DE TOUS LES CONTRACTUELS QUI LE SOUHAITENT**

**et, dans l'optique de cette titularisation :**

- **la CDIsation au plus tard à la fin de la première année de contrat**
- **des dispositions identiques à celles des titulaires : temps de travail et obligations de service, rémunérations de base, primes et avancements d'échelons…**
- **l'arrêt de recrutement de contractuels sur besoins permanents ;**
- **le recrutement de titulaires sur tous les postes vacants ;**




**Dans l'attente de ces titularisations, le retour dans les CROUS des recrutements sous statut DAPOOUS par concours et examens professionnels.**

Fonctionnaires, agents DAPOOUS et contractuels ont les mêmes intérêts : défendre leurs droits, leurs rémunérations, leurs conditions de travail et l'avenir du service public.

**FACE À LA PRÉCARITÉ : LES GARANTIES COLLECTIVES !**
**FACE À L'INDIVIDUALISATION : L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT !**
**FACE À LA MISE EN CONCURRENCE : LA SOLIDARITÉ !**
**À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL ET CARRIÈRE ÉGALE !**

**DU 3 AU 10 DECEMBRE 2026**
**VOTEZ FNEC FP- FO !**